



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

ANIMATION :

**L'URGENCE ENGENDRE DES DYSFONCTIONNEMENTS...
ET CE SONT TOUJOURS LES PERSONNELS EN PREMIÈRE LIGNE
QUI EN SUBISSENT LES CONSÉQUENCES !!!**

Extension des temps périscolaires, 2S2C,
Centre de loisirs du mercredi, Effectifs, Dispositif été, Rentrée

Extension des temps périscolaires les mardis et vendredis de 13h30 à 14h45

Sur cette question de l'extension des temps périscolaires des mardis et vendredis pour libérer les enseignants, nous avons interpellé la DASCO lors des deux derniers comités de suivi jeudi 27 mai et jeudi 4 juin, ce dispositif restant extrêmement flou à bien des égards...et suscitant à juste titre beaucoup d'interrogations des collègues.

Cadre et Responsabilité : nous signalons à la DASCO qu'il est absolument invraisemblable d'avoir mis en œuvre un tel dispositif sans en avoir fixé le cadre et précisé les responsabilités de chacun par écrit. Les équipes d'animation ont donné un accord oral...et n'ont jamais obtenu de réponses à leurs interrogations auprès de la hiérarchie. On comprend mieux pourquoi lorsque le 27 mai, la DASCO n'est pas en mesure de nous dire si ce temps est de la responsabilité de la Ville ou de l'EN !!! Si, si, c'est bien vrai ! **Enfin, la réponse définitive est donnée le 4 juin, c'est bien un temps Ville de Paris !**

Contenu et Taux d'encadrement : du point précédent, découle la réponse à celui-ci, il s'agit d'un temps d'activité périscolaire comme les TAP sous les mêmes conditions d'encadrement que pour les autres services en cette période, 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire. Ce n'est donc pas un temps d'apprentissage scolaire (des équipes se sont vues remettre le travail à faire avec les enfants par les enseignants sur certaines écoles !).

Volontariat : si la DASCO nous confirme bien que le dispositif ne peut exister qu'en cas d'accord des deux partenaires, équipes d'animation Ville et Éducation Nationale...**nous signalons à la direction la mise sous pression d'équipes d'animation très fortement incitées à mettre en place le dispositif sur leur école. Nous rappelons donc encore une fois ici que ce n'est pas obligatoire et que c'est rémunéré** (heures supplémentaires pour les titulaires, heures complémentaires pour les contractuels, vacations TAP à 13,15 euros/heure pour les vacataires)...et que les animateurs non volontaires ne doivent pas être déplacés sur une autre école !

Animateurs intervenant sur deux écoles : dans la même veine, nous alertons la direction sur des dérives locales, des animateurs travaillant sur un autre site venant renforcer des équipes incomplètes sur ce temps. Cela n'est pas possible. S'il n'y a pas assez de volontaires sur une école (REV ou animateurs), le dispositif ne doit pas être mis en place, c'est tout. **Ces dérives occasionnent un grave problème de brassage, alors que le protocole est très clair sur ce point. Le brassage doit être limité au maximum pour**

des raisons évidentes de limitation de la circulation du virus. Par ailleurs, cela occasionne un autre problème RH de chevauchement d'horaire, l'animateur ne pouvant terminer ce temps à 15h sur une école...alors qu'il reprend son service à 14h45 sur l'autre école !

Temps de pause : autre sujet majeur non pris en compte par la DASCO, nous signalons à la direction que les agents ne peuvent travailler en continu de 11h30 à 18h ou 18h30 sans avoir de temps de pause ! **Nous rappelons, qu'à minima, les collègues doivent bénéficier des 20 minutes pour toute activité salariée dépassant 6h consécutives. La DASCO est d'accord avec nous...mais rien n'a été prévu et de nombreux collègues n'ont jamais eu ce temps,** qui au-delà de la question réglementaire est indispensable dans le cadre de nos activités d'accueil de mineurs et encore plus dans le contexte actuel demandant un surcroît de vigilance. Nous alertons également la direction sur les modalités de prise de cette pause rendue plus compliquée par le caractère cloisonné de l'organisation actuelle. Qui prend le relais du groupe classe quand l'animateur est en pause et à quel moment cette pause peut être prise ? La DASCO n'a aucune piste !

Pour les REV, la situation est différente puisque c'est au cours de ce temps qu'ils sont en coupure méridienne de 13h45 à 14h30, temps non rémunéré où ils peuvent « vaquer à leurs occupations » comme dit dans le règlement de service. **On comprend bien que l'absence hors école du REV volontaire pour encadrer ce temps pendant 45 minutes n'est pas souhaitable...mais il faut bien qu'il bénéficie lui aussi d'un temps de pause au cours de sa journée continue.** On s'oriente donc plutôt vers une récupération en temps de ces 45 minutes non prises sur une autre journée de la semaine. La prise de service à 11h15 le mercredi au lieu de 9h45 nous semble la meilleure option car elle permet la récupération du temps (2 X 45 minutes par semaine) à un moment où il n'y a pas d'accueil d'enfants par les équipes Ville. Mais là non plus, la DASCO n'a rien anticipé. Par ailleurs, les REV doivent tout de même bénéficier des 20 minutes de pause légales rémunérées par jour.

Fin de ce dispositif : ce dispositif que la DASCO n'a pas su expliquer à ses agents et dont vous découvrez les modalités par voie syndicale...prendra fin vendredi prochain le 12 juin...pour laisser place à un nouveau dispositif 2S2C dont nous parlons ci-dessous.

2S2C

À partir du lundi 15 juin, et pour les trois dernières semaines d'écoles, c'est donc ce dispositif national au nom énigmatique qui prend le relais. 2S2C pour sport-santé-culture-civisme.

2S2C, c'est la mise en œuvre, via une convention signée entre l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales, en l'occurrence la Ville de Paris dans notre cas, **d'activités périscolaires sur du temps scolaire, encadrées par des enseignants volontaires, des associations, ou des personnels Ville de Paris (animation ou PVP).**

Au-delà de notre extrême vigilance quant aux risques évidents d'une transformation à termes de l'école républicaine que la FSU a pointé [ICI](#), et que nous ne détaillerons pas dans cette information syndicale, voyons ce que pourra être 2S2C à Paris.

Responsabilité : Contrairement aux après-midis du mardis et vendredis se déroulant en cette période, le dispositif 2S2C sera sous la **responsabilité de l'Éducation Nationale.**

Contenu et Taux d'encadrement : il s'agira toujours d'activités périscolaires encadrées avec les mêmes taux 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire.

Lieux : l'objectif étant de « délester » des écoles accueillant de plus en plus d'enfants, **une majorité de ces activités seraient organisées à l'extérieur de l'école** sur des sites de proximité...à préciser, la DASCO n'en sachant pas vraiment plus à ce stade.

Volontariat : pas de changement, seuls les personnels volontaires de la Ville de Paris participeront à ce dispositif. **Ne vous sentez pas obligés d'y participer si vous ne le voulez pas !**

Horaires : selon les écoles, les horaires pourront varier. **Sur le papier, ces activités peuvent avoir lieu sur n'importe quel créneau scolaire.**

Rémunération : contrairement au dispositif actuel, tous les agents Ville volontaires seront payés en cumul d'emploi à la vacation, y compris les titulaires et contractuels au taux horaire des TAP, soit 13,15 euros brut de l'heure.

Temps de travail : nous avons rappelé que le temps de travail d'un agent ne pouvait excéder 115% du temps de travail d'un agent à temps complet, la DASCO a convenu de ce point.

Temps de pause : nous avons à nouveau alerté la DASCO sur les 20 minutes de pause obligatoires qui devront être accordées aux agents s'ils travaillent 6h consécutives, ce qui sera le cas...ou pas selon les créneaux horaires choisis pour 2S2C dans les différentes écoles. La DASCO va essayer d'anticiper cette fois ci.

Effectifs d'enfants

Nous demandons à la DASCO depuis le 11 mai de nous fournir un état des lieux précis du nombre d'enfants accueillis dans chaque école, et pas uniquement un chiffre global, sachant qu'il y a d'énormes disparités selon les structures.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, la direction n'a toujours pas été en mesure de répondre à cette demande alors que les REV savent précisément chaque jour combien d'enfants sont présents sur chaque temps périscolaire !

Le seul élément qu'à pu nous communiquer la Ville, ce sont les effectifs...d'élèves de l'Éducation Nationale pour la journée du 25 mai ! Et comme nous le pressentions ces chiffres sont assez inquiétants quant au respect du protocole sur de nombreuses écoles. **Plusieurs écoles accueillait déjà à cette date plus de 100 enfants et/ou plus de 50% de l'effectif global scolarisé !**

Quand on sait que ces chiffres datent de la semaine dernière où 14% des enfants étaient accueillis...et que l'accueil des élèves a doublé cette semaine, passant à plus de 32% sur tout Paris, **on imagine le pire !**

Il y a eu 27 ouvertures supplémentaires cette semaine, soit désormais 636 écoles au total sur Paris sur 653. **Et comme toutes les semaines nous avons demandé à la DASCO d'anticiper ces ouvertures en permettant une prérentrée des personnels au moins 2 jours avant l'accueil des enfants** pour se réunir, préparer l'organisation, baliser les locaux, se concerter avec l'EN, etc... Bref tout ce qui devrait se faire pour accueillir au mieux les enfants. **Et comme toutes les semaines la direction nous indique que cela n'a pas été fait...mais que ce serait effectivement souhaitable.** Ceci étant une parfaite illustration de l'incapacité de la DASCO à anticiper les choses, parce que débordée par trop de sujets simultanément.

Centre de loisirs du mercredi

Sur le centre de loisirs du mercredi il est constaté des effectifs très inférieurs au reste de la semaine. En conséquence, la DASCO a décidé de permettre l'accueil le mercredi après-midi des enfants scolarisés une partie de la semaine et plus uniquement de ceux présents à l'école le mercredi matin. Les enfants ne fréquentant pas l'école ne seront pas accueillis.

Un élargissement de l'accueil dans des centres de loisirs où la fréquentation est très faible, souvent moins de 10 enfants, voire 5 enfants, nous semble acceptable pour des raisons pédagogiques de dynamique de groupe notamment.

En revanche, nous avons rappelé les consignes de limitation au maximum du brassage des enfants et indiqué que la fréquentation du centre de loisirs ne devait pas être supérieure à celle des autres temps périscolaires de la semaine. La DASCO est d'accord sur ce point.

Ceci étant dit, certaines écoles accueillent désormais tous les enfants en roulements au cours de la semaine. **Que se passera-t-il si un centre peut accueillir 30 enfants... et que 50 se présentent à l'accueil à 13h30 ? Le REV devra-t-il refuser l'accueil des 20 derniers enfants...ou les accueillir en ne respectant pas le protocole et en mettant en danger les agents et le public ? La DASCO n'a pas anticipé ce point non plus et ce sont les équipes qui en paieront, une fois de plus, les conséquences sur le terrain.**

Plus inquiétant encore, nous avons vu passer un mail de la SDPE indiquant que les enfants des **écoles privées** fréquentant habituellement le centre de loisirs pourraient également revenir le mercredi après-midi. Cela n'a jamais été évoqué dans le cadre du comité de suivi, et **nous estimons totalement irresponsable cette modification du cadre établi jusque-là. Qu'on ne nous parle plus de brassage, de protocole et de tout le reste dans ces conditions !**

Dispositif été

Nous attendions des éléments quant à l'organisation de cet été qui ne sera évidemment pas comme les autres, sachant que cette période est déjà extrêmement compliquée en temps normal. Le dispositif sera présenté de manière plus complète lors du Comité Technique DASCO du jeudi 11 juin, mais la DASCO a répondu à nos questions hier en comité de suivi et dévoilé les grandes lignes du dispositif.

Beaucoup plus de points d'accueils : il y aura au moins 415 écoles ouvertes au lieu de 280 l'an passé. C'était une de nos demandes prioritaires, évidente compte tenu du contexte sanitaire pour éviter des effectifs d'enfants trop importants sur les structures. Idéalement la direction aurait souhaité ouvrir toutes les écoles mais a dû faire à deux impératifs incontournables, le nombre de collègues pouvant assurer une direction d'ACM et les travaux devant impérativement se dérouler cet été.

Inscription obligatoire...ou presque : l'inscription obligatoire des enfants devrait débuter dès lundi 8 juin. Un seuil maximal d'enfant accueilli a été défini par point d'accueil. Lorsque le seuil de 80% des enfants pouvant être accueilli sur une école sera atteint, les parents ne pourront plus inscrire leur enfant par internet sur cette école et devront l'inscrire sur une école de proximité ouverte. **Les 20% de places restantes sont réservées aux publics « prioritaires ou fragilisés » non-inscrits...qui devront être contactés à l'issue de la période d'inscription...par les REV on l'imagine comme d'habitude !** La DASCO table sur une fréquentation maximale de 23 000 enfants au pic, contre 27 000 l'an passé, reconnaissant être dans l'incertitude sur ce point.

Protocole Éducation Nationale...en attente d'un protocole spécifique centre de loisirs : pour le moment, c'est le protocole actuel qui est envisagé, mais la direction espère un protocole allégé qui pourrait être annoncé par le gouvernement aux alentours du 20 juin. On restera là aussi dans l'inconnue jusqu'au dernier moment ou presque.

Ouverture de tous les Espace Nature et Découvertes : la décision a été prise d'ouvrir tous les espaces où la restauration se fera sous forme de Pique-Nique...ce qui n'est pas réjouissant du point de vue gustatif mais se comprend aisément du point de vue sanitaire qui doit prévaloir dans le contexte actuel. Les mini-séjours sont également maintenus.

Transport en car : là aussi la situation pourrait évoluer, mais il est prévu de limiter à 24 au lieu de 48, le nombre d'enfants transportés dans les cars.

Rentrée

Nous comprenons bien la difficulté de la situation, mais nous avons demandé à la DASCO de commencer également à se projeter sur la prochaine rentrée et à **étudier nos propositions pour résoudre les problèmes de postes vacants de suppléants de REV et d'animateur lecture qui demeurent parmi nos préoccupations prioritaires pour le secteur de l'animation, voir [ICI](#).**

Et puis il faudra bien reparler un jour des recrutements et de la déprécarisation, des formations diplômantes, des conditions de travail en général...mais chaque chose en son temps.

Paris, le 5 juin 2020

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>

Mail du syndicat : SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr